



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

France Expérimentation: Aider les innovateurs confrontés à des blocages juridiques

Un outil au service des acteurs économiques dont les projets innovants sont entravés par des dispositions réglementaires ou législatives.

Par quel moyen?

Par la mise en place de dérogations, à titre expérimental et pour une durée limitée, aux normes qui bloquent le développement de leurs projets.

Objectifs : intensifier la mise en œuvre du droit à l'expérimentation (art 37.1 Constitution) et concrétiser l'engagement du gouvernement en matière d'**innovation** et de **simplification**.

La démarche : Le secrétariat de France Expérimentation supervise l'instruction menée par les ministères compétents. Les demandes sont soumises à l'arbitrage du cabinet du Premier ministre puis le cadre juridique bloquant est modifié.



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un guichet en ligne gratuit qui accompagne les acteurs économiques dont le projet innovant n'est pas réalisable dans le cadre juridique existant.

Un acteur économique

- ✓ Ouvert à **tout acteur économique** (grande entreprise, association, entrepreneur individuel, PME, collectivité).
- ✓ **Quel que soit son secteur d'activité** (industrie ou services).

Un projet innovant

- ✓ **L'innovation peut être technologique, mais pas seulement.**

*Pas de restrictions thématiques:
2/3 des demandes portent sur
l'environnement, le logement, les
transports et l'économie circulaire.*

Un blocage législatif ou réglementaire

- ✓ **Le blocage doit être juridique** : les blocages financiers sont inéligibles.
- ✓ **Le blocage doit résulter d'une norme législative ou réglementaire nationale** (il ne peut s'agir d'une norme européenne ou d'une norme locale).



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Expérimentation: Comment ça marche ?

- ✓ Des appels à projets thématiques pour le domaine législatif (PACTE, LOM, 3DS)
- ✓ Un guichet permanent pour les blocages de niveau réglementaire
Avec, à la demande des cabinets, des « coups de projecteur » sur certains territoires, activités, acteurs économiques (Ex: Appels à projets « Territoires d'Industrie », « French Impact » etc.) »
- ✓ Un pilotage assuré par le secrétariat de France Expérimentation (équipe DITP / DGE)
- ✓ Une **instruction des demandes par les ministères compétents** (administrations centrales) afin de déterminer quels projets peuvent faire l'objet d'une dérogation (éligibilité, vérification des blocages, opportunité ou non de déroger ou de simplifier directement).



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comment ça marche ?

- ✓ Des arbitrages rendus par le cabinet du Premier Ministre (RIM périodiques).
- ✓ 2 principales solutions retenues :
 - en cas d'expérimentation, **adoption de textes dérogatoires (selon la procédure normale)** assortis le cas échéant d'un cahier des charges ou d'un protocole expérimental,
 - en l'absence de blocage, **sécurisation juridique** sous la forme d'une sorte de « rescrit » ou mise en relation avec les structures ou experts compétents,

*Des dossiers sont écartés car considérés comme **inéligibles ou inopportuns**.*



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



🔍 Quelles actions ? Deux principaux bénéfices possibles

Bénéficiaire d'un accompagnement à droit constant

- ✓ Le projet peut être réalisable à droit constant c'est-à-dire faisable sans changer la réglementation.
- ✓ L'administration précise par écrit les dispositions qui rendent le projet possible et met le porteur en contact avec un expert de l'administration si besoin.

Un exemple : Oke charge

Qui : start-up dans le domaine de la smart tech qui propose un service peer-to-peer entre particuliers de recharge électrique partagée pour les véhicules.

Ce qui bloquait : art. 334-4 du code de l'énergie relatifs aux opérateurs de recharge.

L'expérimentation : mise en relation avec la DGEC qui s'est engagée par écrit sur la compatibilité du projet avec le cadre juridique existant.



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité



🔍 Quelles actions ? Deux principaux bénéfices possibles

Expérimenter une dérogation

- ✓ **Dérogation à titre expérimental** aux normes bloquantes identifiées.
- ✓ **Durée limitée** et **évaluation** a posteriori.
- ✓ En cas de succès, l'expérimentation a vocation à être **généralisée**.

1^{er} exemple : NovoNordisk

Qui : Leader mondial (Dk) des traitements du diabète, spécialisé dans la production de stylos injecteurs d'insuline. (*Usine à Chartres*).

Ce qui bloquait : réglementation FR sur la destruction des Médicaments Non Utilisés (MNU) - obligation d'incinération.

L'expérimentation : collecte, recyclage et valorisation des matières plastiques contenues dans ces stylos. Autorisée pour 5 ans par décret (DCE) + 2 arrêtés. **Lancée en décembre 2022**.

ROBAGRI

Expérimenter la conduite de robots agricoles sur les voies publiques

- **Porteur** : ROBAGRI est l'association regroupant les acteurs de la filière française de robotique agricole.
- **Projet** : permettre aux robots agricoles d'effectuer, sous supervision humaine, des **traversées et demi-tours de routes et chemins ruraux**.
- **Blocage** : Code de la route + Convention de Vienne sur la circulation routière (« *tout véhicule doit avoir un conducteur* »).
- **Enjeux** : faciliter le développement de la robotique agricole et l'usage de ces machines (5 000 robots produits à horizon 2030), contribuer à une agriculture durable (moins d'intrants, moins de pénibilité)



ROBAGRI

Expérimenter la conduite de robots agricoles sur les voies publiques

- **Ministères** : MTECT (DGEC), MI (DSR), MASA (DGPE)
- **Solution** : révision de l'arrêté du 17 avril 2018 modifié relatif à l'expérimentation de véhicules à délégation de conduite sur les voies publiques afin d'y inclure les MAGA (« *machines automotrices genre agricole* »).
- **Garanties** : régime d'autorisation (dossier/arrêté), équipements exigés (immatriculation, roues, éclairage), manœuvre à effectuer sous supervision humaine.
- **Expérimentation** : 2 ans renouvelable, démarrage prévu en 2024 dans plusieurs communes de Champagne.



CONTACTS

Secrétariat de France Expérimentation
Service Pilotage du programme de Transformation publique
20, Avenue de Ségur - 75007 PARIS

*

Pour plus d'informations et comment déposer une demande :

<https://www.modernisation.gouv.fr/transformer-laction-publique/france-experimentation-entreprises>

Nous contacter : france-experimentation.ditp@modernisation.gouv.fr